



Lyon, le 27/4/09

Lors des DP du jeudi 23 avril 2009, la délégation SUD Rail a préféré quitter la séance, devant l'accueil particulièrement agressif de la délégation CGT à nos questions.

Nous posons nos questions à la Direction mais c'est l'autre délégation qui fait des commentaires !

**Ces questions, les voici avec le pourquoi de leur demande.
A vous de juger leur intérêt.**

Des réponses seront données par écrit à nos questions.

1. Question : Restaurants d'entreprise.

En l'absence de décisions licites des élus des cheminots, en l'absence de consultation préalable des élus du personnel du CER, vous imposez aux salarié-e-s des cantines des modifications importantes de leur contrat ou de leurs conditions de travail.

Nous attendons vos explications.

La délégation Sud Rail tient absolument (et la loi le dit) que toutes demandes de fermeture de structure, modification d'un lieu de travail, licenciement de personnel soient prises par les élus en réunion plénière (où tous doivent être présents) et devant la direction de la SNCF.

Un délégué syndical osera t'il voter un licenciement ou une fermeture de structure devant le Directeur de région de la SNCF, avec une inscription écrite de son vote sur le PV de réunion ?

2. Question : Repas améliorés et notamment ceux du samedi.

Le nombre se développe mais le personnel est toujours en sous effectif, notamment à la plonge.

Comment comptez-vous remédier à cette situation dégradant les conditions de travail des employés ?

Réponse de la Direction : les conditions de travail du personnel du restaurant d'entreprise se sont considérablement améliorées.

Oui mais pas pour tous.

Surtout si on compte le nombre de personnes de cette structure en arrêt maladie.

3. Question : Plonge machine à Perrache
Nous demandons l'embauche d'une quatrième personne

Réponse négative de la Direction

Le personnel enfermé dans le local de la plonge appréciera la réponse.

4. Question : Sous-traitance

Des tâches de nettoyage ont été supprimées aux employé-e-s de restauration, remplacés par des agents de la société "O'NET".

Aucune décision n'a été prise par les élus des cheminots, aucune consultation préalable des délégués du personnel n'a eu lieu.

Il s'agit, pour notre délégation, d'une fausse sous-traitance passible de sanctions pénales.

Comment la direction envisage t-elle de remédier à cette situation ?

Réponse de la Direction : le personnel de Perrache est content de ne plus faire ces tâches

Oui, mais encore une fois, nous n'avons pas été prévenus.

Le personnel du CER SNCF perd encore discrètement un emploi qui pourrait être attribué à une personne en cas de fermeture d'une autre structure.

5. Question : REED

REED, association intermédiaire, est sensée, selon la loi, effectuer des travaux que d'ordinaire le CE n'exécute pas.

Or, toutes les tâches exécutées aujourd'hui par cette association intermédiaire incombent ordinairement aux salarié-e-s du CER. Cette association est donc utilisée illégalement comme une Entreprise de travail temporaire.

Comment la Direction envisage t-elle de remédier à cette situation relevant du délit de marchandage puisque les salarié-e-s de REED sont privés volontairement des dispositions de notre convention collective ?

Dans ce cas aussi, nous perdons des emplois.

Sous une apparence de bonne œuvre, la direction joue encore avec la loi.

6. Question :

Suite aux absences et aux défections des différents élus DP, plus de 50% manque à l'appel.

La Direction aurait dû depuis longtemps envisager des élections partielles.

Qu'envisage-t-elle pour remédier à cette situation urgente ?

La Direction a nettoyé les délégués du personnel SUD-Rail afin de n'avoir affaire qu'à la délégation CGT.

C'est cela la démocratie au CER SNCF de Lyon.

Au niveau national, un projet de refonte concernant la convention collective est engagé. La première réunion a lieu le 28 avril 09. Si vous avez des questions ou des suggestions n'hésitez pas à nous les faire parvenir.